



Guide des bourses et aides financières pour l'international

Stages | Mobilités académiques | Doubles-diplômes



Edition

2024

Service des Relations internationales

TABLE DES MATIERES

Préface.....	3
Comment et quand déposer une demande de bourse de mobilité internationale.....	4
Bourse Erasmus + Etudes.....	5
Bourse Erasmus + Stages.....	8
Aide à la Mobilité internationale (AMI).....	12
Aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (BRMIE).....	13
Aides FITEC (Amérique du Sud).....	16
Les autres aides – dans vos écoles.....	17
Contact.....	17

Préface

Afin d'aider les étudiants de Clermont Auvergne INP dans la réalisation de leur mobilité à l'étranger, différentes aides et bourses à la mobilité internationale leur sont proposées.

Ces différentes aides ont des conditions d'éligibilité individuelle en fonction de la situation de chaque étudiant (boursier ou non), du type d'accord, de la destination et du type de mobilité réalisée.

Les montants versés dépendent du montant des enveloppes allouées chaque année à l'école et peuvent couvrir tout ou partie de la durée de la mobilité.

Ce guide recense de manière non exhaustive les différentes aides et bourses dont vous pouvez bénéficier pendant votre mobilité à l'étranger.

Toutes les informations contenues dans ce guide vont vous aider à préparer votre projet de financement de mobilité.

Toutes ces aides sont indépendantes les unes des autres, et certaines peuvent se cumuler.

Cependant, pour les percevoir, vous devez respecter la procédure de demande et fournir tous les documents nécessaires à la constitution du dossier de demande. Tout dossier incomplet ne sera pas traité et mis en attente, voire dans certains cas rares, en l'absence totale de documents ou de non réponses aux emails, aucune bourse ne sera versée.

Vous pouvez même, en cas de non-respect de la procédure, être susceptible de rembourser partiellement ou intégralement l'aide financière déjà reçue.

Les bourses et aides financières constituent **un supplément financier** à la mobilité à l'étranger.

Elles ne sont **pas censées financer la totalité du séjour**.

En respectant les différents règlements en vigueur, **le lieu de stage ainsi que le coût de vie sur place NE SONT PAS pris en compte** dans l'attribution.

Comment et quand déposer une demande de bourse de mobilité internationale

Pour les quatre principales bourses de mobilité (AMI Crous, BRMIE, Erasmus Stage et Etudes), les demandes se font sur le portail MoveOn de l'INP accessible via le lien suivant :

<https://clermont.moveonfr.com/locallogin/60caf36bb9c8c06901121698/fra>



Pour une mobilité académique, la demande de bourse se fait **au moment de la candidature sur Move On**, vous devez indiquer les bourses auxquelles vous postulez et fournir les documents qui vous seront demandés.

Pour les stages à l'international, les demandes de bourses se font via le **formulaire de demande de bourse**.

Les demandes de bourse pour les stages doivent être déposées **à tout moment avant fermeture du formulaire** selon votre école et votre année universitaire :

Stage 5A Polytech	Fermeture du formulaire : 26.01.2024
Stage 4A Polytech Stage 3A SIGMA Mobilité en printemps ASP+	Fermeture du formulaire : 01.03.2024
Stage 2A(ZZ2) /3A(ZZ3) ISIMA	Fermeture du formulaire : 29.03.2024
Stage 2A SIGMA	Fermeture du formulaire : 10.05.2024
Stage 1A SIGMA Stage 1A ISIMA	Fermeture du formulaire : 21.06.2024
Mobilité en automne ASP+	Fermeture du formulaire : 30.08.2024

Date limite de dépôt des dossiers de demande de bourse auprès de la Ville de Clermont-Ferrand :
(Concerne les destinations « jumelées » à Clermont-Ferrand) : **le 3 juin 2024**, à déposer auprès du Service des Relations internationales de l'INP ou par mail (international@clermont-auvergne-inp.fr)

1) Pour quelles destinations est-elle disponible ?

Cette bourse est attribuée aux étudiants en échange de semestre dans une Université en Europe possédant un accord Erasmus avec Clermont Auvergne INP. Pour le projet 23/25 sont également éligibles le Royaume-Uni, la Suisse, et la Corée du Sud.

2) Qui peut demander la bourse ?

⇒ **Tous les étudiants de Clermont Auvergne INP**

Tout étudiant, même non originaire d'un pays de l'Union Européenne, qui est régulièrement inscrit dans un établissement d'un des pays participants est éligible à cette bourse.

3) Quelle est la durée minimale de mobilité pour percevoir cette bourse ?

La période de mobilité académique doit être d'une durée minimale obligatoire et de manière consécutive de 2 mois.

Selon l'enveloppe disponible, Clermont Auvergne INP effectue un financement total ou partiel de la mobilité.

4) A quel montant s'élève la bourse ?

Les montants mensuels sont prédéfinis par l'Agence Nationale.

Les destinations sont classées en 3 groupes :

Groupe	Pays de destination	Mobilité d'études
Groupe 1	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède,	360 €
Groupe 2	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	300 €
Groupe 3	République de Macédoine du Nord, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Serbie	240 €

Les principes de financement du Groupe 1 s'appliquent pour le Royaume-Uni et la Suisse.

Le montant de l'allocation mensuelle pour une mobilité vers un pays tiers non associé au programme comme la Corée du Sud est fixé à 700 €.

Le versement de l'allocation se fait **en fonction de la durée de votre séjour**.

Le versement se fait **en 2 fois** :

- 70% du montant total de votre bourse vous est versé au début de votre mobilité, à la réception de tous les documents requis par le service des Relations Internationales

- Le versement des 30% restants est soumis à la réception de votre attestation de fin de séjour, du relevé de notes et à la soumission en ligne du rapport final du participant sur le Beneficiary Module.

5) Quand et comment demander la bourse Erasmus + Etudes ?

⇒ Avant votre période de mobilité :

Vous devez renseigner au moment de votre candidature MoveOn, si vous souhaitez faire une demande de bourse *Erasmus+ Etudes*. Une fois que vous avez été sélectionné pour votre mobilité, vous serez recontacté par la Direction des Relations Internationales de l'INP, par le biais d'un lien vers un formulaire de suivi MoveOn vous invitant à fournir les documents suivants :

- La copie de votre **Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM)**, qui doit être valable pour toute la durée de votre mobilité. Vous devez effectuer la demande avant votre départ auprès de votre organisme de sécurité sociale.
- Un **RIB** à votre nom pour que l'on puisse vous verser la bourse.
- Le **contrat de mobilité SMS** à compléter et à signer qui vous sera transmis dès la réception de votre attestation d'arrivée
- Le **Learning Agreement Erasmus + approuvé/signé** par toutes les parties.
La procédure d'édition du Learning Agreement On Line (OLA) est initiée sur MoveOn une fois que vous avez transmis le fichier Excel pré-LA au service Ri de votre école.

6) Informations importantes concernant la bourse / autres démarches :

⇒ Pendant votre période de mobilité :

Les documents suivants sont à envoyer au service des Relations Internationales de l'INP :

- L'attestation d'arrivée complétée et signée par votre Université d'accueil. Les dates notées sur cette attestation feront foi pour le calcul et versement de la bourse.
- Le modificatif au Learning Agreement initial en cas de changements intervenus dans le choix des cours, à faire valider impérativement par le responsable du pôle et le coordinateur international et à transmettre au service des Relations Internationales
- **Vous avez la possibilité de passer un test de langue via la plateforme EU ACADEMY:**
Pour se connecter à la plateforme EU Academy cliquez sur le lien suivant :
<https://academy.europa.eu/>
Pour accéder aux différentes langues, cliquer sur le lien suivant:
<https://academy.europa.eu/courses/learn-a-new-language/view/#/> cliquer sur Join the Community
Une fois la langue sélectionnée cliquer sur l'encart « Placement Test » et sur « Enrol »
Le lien permettant d'accéder au placement test en anglais est le suivant :
Anglais : <https://academy.europa.eu/local/euacademy/pages/course/assessment-overview.php?title=english-placement-test>

⇒ **Après votre période de mobilité :**

Les documents suivants sont à remettre à la fin de votre mobilité au service des Relations internationales de l'INP via le formulaire de suivi MoveOn :

- **L'attestation de départ** à faire compléter et signer lors de votre départ par l'Université d'accueil.
- Votre **relevé de notes** (transcript of records) établi par votre Université d'accueil pour que l'on puisse valider votre semestre académique.
- La soumission en ligne du **rapport final du participant (Erasmus + participant Survey)** sur Beneficiary Module dès que vous recevrez un email émanant de la Commission Européenne : eu-corporate-notification-system@ec.europa.eu

Un complément financier inclusion est attribué aux étudiants ayant moins d'opportunités qui participent au programme de mobilité Erasmus+.

Le montant mensuel s'élève à 250 €.

Afin de vérifier si vous êtes éligible à ce complément, une enquête vous sera envoyée avant votre mobilité.

Un forfait est versé aux étudiants qui utilisent un moyen de transport écoresponsable pour se rendre de leur pays d'origine à leur établissement d'accueil.

Il est fixé à 50 €.

Les étudiants doivent utiliser pour l'aller et le retour un moyen de transport écoresponsable.

Ce forfait est donc versé au retour de la mobilité sur justificatifs des moyens de transport utilisés ou une attestation sur l'honneur en cas de covoiturage.

1) Pour quelles destinations est-elle disponible ?

Cette bourse est attribuée aux étudiants effectuant un stage en Europe en entreprise ou en laboratoire de recherche. Les institutions européennes et autres organismes communautaires dont les agences spécialisées ainsi que les organismes gérant les programmes européens sont exclus des programmes Erasmus +.

2) Qui peut demander la bourse ?

⇒ **Tous les étudiants de Clermont Auvergne INP**

Tout étudiant, même non originaire d'un pays de l'Union Européenne, qui est régulièrement inscrit dans un établissement d'un des pays participants est éligible à cette bourse.

3) Quelle est la durée minimale de mobilité pour percevoir cette bourse ?

La période de mobilité de stage doit être d'une durée minimale et de manière consécutive de 2 mois.

4) A quel montant s'élève la bourse ?

Les montants mensuels sont prédéfinis par l'Agence Nationale.

Les destinations sont classées en trois groupes :

Groupe	Pays de destination	Consortium UCA (INP)	Consortium Polytech'13	Polytech Green
Groupe 1	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède	510 €	460 €	605 €
Groupe 2	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	450 €	410 €	550 €
Groupe 3	République de Macédoine du Nord, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Serbie	390 €	350 €	495 €

Cette bourse est cumulable avec la bourse AMI et l'aide régionale (BRMIE)

Sous réserve de la validation du dossier, **le paiement de la bourse s'effectuera en 2 temps** :

- 80% du montant de la bourse seront versés lorsque le dossier sera complet et que l'entreprise aura fait parvenir par mail l'attestation d'arrivée.
- 20% lorsque l'étudiant aura soumis son rapport final en ligne sur le Mobility Tool, refait le test linguistique et envoyé son attestation de fin de stage.

Cette bourse est attribuée et gérée par le **Consortium UCA (Université Clermont Auvergne)**, un regroupement local d'établissements d'enseignement supérieur clermontois.

5) Les critères d'attribution de la bourse :

- *Critères financiers* - principalement si l'étudiant perçoit une gratification et/ou des avantages en nature ainsi que d'autres bourses auxquelles il pourrait prétendre.
- *Réussite de l'étudiant* - Motivation.
- *Cohérence* avec le projet professionnel.
- *Niveau linguistique* : l'étudiant devra avoir une connaissance de base de la langue de travail sur place.
- *Mobilités précédentes* : si l'étudiant a déjà perçu la bourse Erasmus + stages, sa nouvelle demande sera étudiée en fonction des fonds restants.

⇒ Les fonds étant limités, la commission de l'INP prendra soin de prioriser les candidats selon les critères suivants :

1. Les étudiants en stage en entreprise
2. Les étudiants ne disposant pas de rémunération de stage
3. Les étudiants disposant d'une rémunération inférieure à 600 euros



L'établissement de ces critères s'inscrit en conformité avec les modalités exposées dans le Guide du bénéficiaire (p.17) de l'Agence Erasmus + :

« Chaque EES établit des critères de sélection conformes à sa stratégie d'établissement. La Charte ECHE rappelle le principe selon lequel les critères doivent être équitables, transparents, cohérents, documentés et accessibles par toutes les parties prenantes. »

⇒ Ainsi à l'issue de chaque commission, une liste principale d'attribution sera soumise au consortium de l'UCA, accompagnée d'une liste complémentaire (ou de réserve).

6) Quand et comment demander cette bourse ?

1 - La candidature à la bourse s'effectue via le formulaire de demande de bourse de MoveOn. Une fois sélectionnées par la commission interne au service RI de l'INP, les candidatures sont transmises au Consortium de l'UCA.



La procédure de demande de bourses pour les stages en Europe (**Erasmus+ stage Polytech'13 et PolytechGreen**) est décrite sur l'intradoc dans l'onglet stages.

2 - Les étudiants bénéficiaires sélectionnés de SIGMA et ISIMA devront ensuite effectuer leur demande de bourse via un lien d'inscription MoveOn (différent de celui de Clermont Auvergne INP que vous utiliserez UNIQUEMENT pour votre demande de bourse Erasmus + Stage) envoyé par email par la gestionnaire du consortium.

C'est uniquement au moment de la saisie de la demande en ligne (MoveOn de l'UCA) que les documents suivants sont à téléverser :

- La carte **Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM)**
- La **convention de stage signée par toutes les parties**
- La **copie de la CNI ou du Passeport**
- L'attestation d'**assurance Responsabilité Civile et Accidents du Travail** mentionnant obligatoirement votre nom, prénom, les dates couvrant la durée totale du stage déclaré sur le contrat de mobilité, et le pays dans lequel doit se dérouler le stage
- L'attestation d'**Assurance Rapatriement Sanitaire** mentionnant obligatoirement vos nom, prénom, les dates couvrant la durée totale du stage déclarées sur la convention de stage, et le pays dans lequel doit se dérouler le stage.
- La copie de votre **carte étudiante** pour l'année en cours ou un certificat de scolarité de l'année en cours
- La fiche missionnaire (à télécharger, remplir et téléverser). Ce document n'est disponible qu'une fois la demande effectuée sur MoveOn.

Dès vérification des pièces, le contrat de mobilité et le contrat pédagogique sont générés et envoyés à l'étudiant pour signature (étudiant et lieu de stage).

Dès leur arrivée sur le lieu de stage les étudiants bénéficiaires doivent envoyer obligatoirement l'attestation d'arrivée par email dans les 48h suivant l'arrivée dans l'établissement d'accueil à la gestionnaire du Consortium, Mme Florence Baghdoud :
florence.baghdoud@uca.fr

7) Informations importantes concernant la bourse / autres démarches

⇒ **Pendant votre période de mobilité**

Le stagiaire sélectionné doit obligatoirement faire évaluer ses compétences linguistiques (compréhension orale, lecture et écriture – selon le Cadre Européen Commun de Référence) **avant et à la fin de la période de mobilité.** Par conséquent vous **vous engagez à réaliser un test avec l'outil d'évaluation en ligne Erasmus+ Online Linguistic Support – OLS** dans une des 11 langues de travail proposées exception faite des personnes dont la langue concernée est la langue maternelle. C'est la gestionnaire administrative du Consortium qui saisira votre email sur cette plateforme O.L.S. Ainsi vous recevrez une invitation de @erasmusplusols.eu pour passer le test en ligne avant votre mobilité. Si vous obtenez un résultat inférieur à B2, une licence vous sera automatiquement attribuée par cette plateforme, ce qui vous permettra de suivre les cours en ligne durant votre stage.

Attention :

- Tout changement au programme initial (durée, accidents, etc.) doit être impérativement signalé et accepté par l'établissement d'envoi.
- Aussi, toute demande de modification de la durée de mobilité devra être faite par le stagiaire au plus tard un mois avant la date de fin prévue, en retournant la partie du formulaire intitulée « *Partie à compléter PENDANT LA MOBILITE / Section to be completed DURING THEMOBILITY* ».

⇒ **Après votre période de mobilité :**

- Renvoyer (téléverser) votre **attestation de fin de stage** à la gestionnaire administrative du Consortium.
- Effectuer une **nouvelle évaluation linguistique** en ligne afin de mesurer les progrès réalisés durant votre stage.
- Compléter un questionnaire d'évaluation en ligne de votre mobilité, que vous recevrez par e-mail directement de la Commission Européenne : replies-will-be-discarded@ec.europa.eu.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, rendez-vous sur la page web du consortium Erasmus:
<https://www.uca.fr/international/partir-a-l-etranger/consortium-erasmus-stages/>

Les services des relations internationales ISIMA et SIGMA Clermont ne sont pas responsables de la gestion et du versement de cette bourse.

Après communication des résultats de la commission d'attribution des écoles à l'UCA, la gestionnaire Mme F. Baghdoud sera votre interlocutrice de préférence pour la gestion de la bourse.

Aide à la mobilité internationale (AMI)

1) Pour quelles destinations est-elle disponible ?

Cette bourse est versée quelle que soit la destination de l'étudiant, **en Europe ou hors Europe**, quel que soit le type de mobilité en université ou en entreprise.

2) Qui peut demander la bourse ?

Tous les étudiants de l'INP, **sous condition de ressources (boursiers du CROUS)**

3) Quelle est la durée minimale de mobilité pour percevoir cette bourse ?

La durée de la mobilité ne peut être inférieure à 2 mois ni supérieure à 9 mois pour l'ensemble des études supérieures.

4) Les règles d'attribution de la bourse :

L'étudiant qui en fait la demande perçoit **2 mensualités à 400€, soit 800€** quelle que soit la durée de sa mobilité et quelle que soit sa destination. En fonction de l'enveloppe restant disponible, 400 € complémentaires peuvent être versés aux étudiants.

Cette aide est cumulable avec les bourses Erasmus+ et l'aide régionale.

5) Quand et comment demander l'AMI ?

- La demande doit être effectuée **impérativement avant votre période de mobilité**.
- **Attention !** Contrairement à ce que dit le (site web) CROUS, il n'y a **aucun dossier à retirer**. Vous constituez le dossier vous-même.

Formulaire et pièces à fournir :

- Pour un **stage** ► via le **formulaire de demande de bourse sur MoveOn** :

<https://clermont.moveonfr.com/locallogin/60caf36bb9c8c06901121698/fra#>

- Pour une **mobilité académique** ► via le **formulaire candidature sur MoveON**

Les **pièces requises** doivent être déposées directement sur le formulaire MoveOn :

- **Convention de stage** signée par toutes les parties ou le Learning Agreement
- Une lettre de demande à adresser **à l'attention du Service des Relations internationales de Clermont Auvergne INP**.
- La **notification du CROUS** de l'année de la demande.



Attention : il s'agit d'une **candidature** à un dispositif, non d'une formalité administrative. Il convient de soigner la forme de votre courrier ! (Cf. Annexe)

Aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

BOURSE REGIONALE MOBILITE INTERNATIONALE ETUDIANTE (BRMIE)

Vidéo explicative : <https://www.youtube.com/watch?v=6OOgf23YfNQ>

1) Pour quelles destinations est-elle disponible ?

Cette bourse est versée aux étudiants et apprentis effectuant une mobilité à l'étranger sauf dans leur pays d'origine, les DOM-TOM, Andorre et Monaco.

2) Qui peut demander la bourse ?

- Tous les étudiants de l'INP.
- Cette bourse est versée à tout étudiant qui effectue une mobilité validant des crédits ECTS et qui en fait la demande avant son départ, **sous réserve que sa rémunération mensuelle nette ne dépasse pas 669,90 € pour les étudiants non boursiers et 779,90 € pour les étudiants boursiers.**

⚠ Attention ! Contrat de travail et convention de stage font foi en ce qui concerne le montant de la rémunération. **C'est ici le montant indiqué, qu'il soit brut ou net, qui est pris en compte dans ce plafond.**

- Les **étudiants apprentis** ne doivent pas percevoir, en plus de leur rémunération mensuelle, une indemnité complémentaire liée au stage supérieur à **600,60 €**

3) Quelle est la durée minimale de mobilité pour percevoir cette bourse ?

La durée minimale pour une mobilité est de 4 semaines sans excéder 26 semaines, dans la limite de 48 semaines de bourse au total.

En cas de deux demandes pour des mobilités sur la même année universitaire : la durée maximale de 26 semaines **s'appliquera sur l'ensemble des deux dossiers et non à chaque dossier.**

4) A quel montant s'élève la bourse ?

Le forfait hebdomadaire établi s'élève à 95 euros

⚠ Attention : selon les modalités (voir ci-dessous), un plafond des semaines proposées est mis en place. Le nombre de semaine proposé sur chaque dossier par Clermont INP est interne à la politique de l'établissement.

⇒ Les plafonds sont ainsi définis :

- Pour une **mobilité académique** hors pays participant au programme ERASMUS (échange universitaire ou double-diplôme) : 12 semaines à 95€, soit **1140€**
- Pour une **mobilité académique** dans un pays participant au programme ERASMUS (échange universitaire ou double-diplôme) : 6 semaines à 95€, soit **570€**
- Pour un **stage 1A (S5-6)** à l'international : 4 semaines à 95€, soit **380€**

- Pour un **stage 2 A (S7-8)** à l'international : 8 semaines à 95€, soit **760 €**
- Pour un **stage 3 A (S9-10) ou SIGMA+ (césure)** à l'international : 11 semaines à 95€, soit **1045 €**
- Pour un **stage Apprenti** à l'international : 4 semaines à 95€, soit **380 €**

Si la durée de la mobilité est inférieure au nombre de semaines plafonné, il sera versé à l'étudiant le nombre de semaines correspondant à la durée réelle de sa mobilité.

Si la durée de la mobilité est supérieure au nombre de semaines plafonné, il sera versé à l'étudiant le nombre de semaines prévues dans le forfait plafonné.

En fonction de l'enveloppe allouée à Clermont Auvergne INP par la Région, le montant du forfait peut être revu à la baisse en cours d'année. Si le reliquat est important fin 2023/24, le forfait pour la mobilité académique 2024/25 pourra être reconsidéré.

⇒ Il existe **2 forfaits complémentaires cumulables** :

- Pour les boursiers sur critères sociaux (aide dégressive en fonction de l'échelon de la bourse de 530 € à 80 €) - percevable une fois par année académique
- Pour les étudiants en situation de handicap (aide de 530 €)

5) Quand et comment demander cette bourse ?

Etape 1 : vous devez déposer votre demande sur MoveOn (sur le formulaire de demande de bourse en cas de stage, ou le formulaire de candidature de mobilité académique). Il convient de compter **2 semaines de traitement de votre candidature MoveOn** avant poursuite de la procédure sur la plateforme régionale (envoi du code).

Etape 2 : vous déposez votre candidature sur le portail de demande d'aide du Conseil régional : <https://bourses.auvergnerhonealpes.fr/aides>

- ⇒ Il est impératif de **procéder d'abord** à la demande via le formulaire MoveOn.
 ⇒ Il vous sera alors envoyé par mail le code d'accès demandé dans la partie « *Critères d'éligibilité* » sur le portail de la Région

Vous recevrez le code :

- Pour une mobilité de stage, après le traitement de votre dossier
- Pour une mobilité académique au semestre d'hiver, au mois de juin de l'année civile en cours.



Toute demande de BRMIE sur le portail régional doit s'effectuer AVANT votre mobilité. Une candidature le jour même de votre début de stage/semestre à l'étranger ou ultérieurement sera rendue irrecevable.

Vous devez compléter en ligne votre dossier de demande, téléverser les pièces demandées (la convention de stage pourra au début être téléversée sans signatures) et valider obligatoirement votre dossier, qui doit passer à l'état « à valider par établissement ».

Points de vigilance :

- Renseignez une adresse postale valide pour toute la durée de votre mobilité
- En l'absence de validation de votre part, votre dossier reste à l'état de « à valider par l'étudiant » et aucune bourse ne peut vous être versée. L'état "complet" signifie que vous n'avez ni validé ni imprimé votre dossier. Par conséquent il n'y a pas de date de dépôt de demande, comme si vous n'aviez fait aucune demande. Ensuite, votre dossier doit être validé par Clermont Auvergne INP puis instruit et accepté par la Région.

Remarques :

- La durée du passage entre le moment où votre dossier a été accepté et la notification de versement (par mail) est assez longue et **ne dépend pas de Clermont Auvergne INP.**
- Le service des Relations Internationales ne **peut pas vous informer sur l'avancement du traitement de votre dossier et la mise en paiement.**

6) Après votre candidature :

- ⇒ **Pendant votre période de mobilité** : la Région va vous envoyer un courrier officiel par voie postale pour vous informer que votre dossier est passé à l'état "notifié". Dès lors, vous devez téléverser votre certificat de présence sur l'extranet cela déclenche le versement de l'acompte des 75 %.
- ⇒ **15 jours avant la fin de votre période de mobilité** : saisie du certificat final par l'étudiant.
- ⇒ **Dans les 3 mois suivant la fin de votre période de mobilité** : pour pouvoir percevoir le solde de la bourse, vous devez téléverser dans la zone « versement du solde de la bourse », impérativement dans les 3 mois suivant la fin de votre mobilité, les documents suivants ; à défaut la bourse devient caduque et est annulée :

7) Comment s'effectue le paiement de la BRMIE ?

Le paiement de la bourse s'effectue en 2 fois :

- Un **acompte de 75 %** est versé dès réception de tous les documents justificatifs
- Le **solde de 25 %** est versé dès que l'étudiant a téléversé les documents de retour demandés dans un délai de 3 mois suivant la fin de sa mobilité, à défaut la bourse devient caduque.

Clermont Auvergne INP et le service des Relations internationales ne sont pas responsables de **la gestion et du versement** de la BRMIE.

Après validation de votre dossier sur le portail de la Région AuRA par le service des Relations internationales de l'INP, c'est la Région et elle seule qui gère votre dossier et met en paiement la bourse. **Nous ne pouvons pas vous informer davantage de l'évolution de votre dossier.**

Toute demande de bourse engage le versement de fonds publics. Il est donc impératif de transmettre au cours de la procédure l'intégralité des informations permettant une sélection juste et équitable en fonction des critères soumis par chaque dispositif.

Les étudiants sont tenus de soumettre tout contrat impliquant une rémunération. La dissimulation de ce fait ou tout acte de fraude en ce sens constitue un acte grave et répréhensible par la loi.

1) Pour quelles destinations est-elle disponible ?



Pour les mobilités académiques en **Argentine et Brésil**, dans **une université participant à un projet FITEC**.

Attention : les mobilités de stage ne sont pas éligibles

Pour connaître les partenaires éligibles, vous pouvez contacter le Service des Relations internationales.

2) Qui peut demander la bourse ?

Les étudiants participant à un projet FITEC (BRAFITEC, ARFITEC) de leur école pourront demander une aide de la CDEFI. La demande est à déposer au Service des Relations internationales de l'INP (international@clermont-auvergne-inp.fr).

3) Quelle est la durée minimale de mobilité pour percevoir cette bourse ?

La bourse est versée comme aide forfaitaire pour un séjour complet. L'aide FITEC est cumulable avec l'aide AMI et l'aide régionale.

4) A quel montant s'élève la bourse ?



L'Aide **Brafitec** s'adresse aux étudiants effectuant une mobilité dans une université brésilienne dans le cadre d'un projet Brafitec. Elle comprend une aide au transport de 2200 €.



L'aide **Arfitec** s'adresse aux étudiants effectuant une mobilité dans une université argentine partenaire de Sigma et participant dans un projet Arfitec. Elle comprend une aide au transport de 800 € pour le billet d'avion A/R ainsi qu'une aide semestrielle 500 €.



Remarques :

Les montants des bourses peuvent être révisés par la CDEFI à tout moment et en fonction des budgets qui lui sont alloués par les Ministères.

Veillez noter également que la décision de versement de cette bourse ne relève que de la CDEFI. L'INP ne joue ici qu'un rôle d'intermédiaire.

AUTRES AIDES FINANCIERES

Gérées par les écoles internes de Clermont Auvergne INP

Dispositif	Contact
Bourse de la Fondation SIGMA	Mme Julia BRAUX international@sigma-clermont.fr 04 73 28 80 15
Aide ISIMA	Mme Sophie WALSH sophie.walsh@uca.fr 04 73 40 51 37
Erasmus Stages (POLYTECH)	Mme Garance DESSAINT garance.dessaint@uca.fr 04 73 40 77 01

CONTACT - SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES DE CLERMONT AUVERGNE INP

TBD

Gestionnaire des bourses et projets internationaux

04.76.20.01

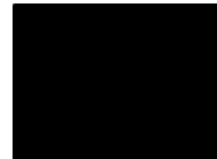
international@clermont-auvergne-inp.fr

ANNEXE 1 : DEMANDE AMI

EXEMPLES TYPES DE COURRIERS A EVITER

 **UN COURRIER NON CONFORME EMPÊCHE L'OBTENTION DE LA BOURSE !**

Bonjour,
Je soussigné M. [REDACTED], étudiant ingénieur à SIGMA Clermont, étant boursier, je pose ma candidature pour recevoir la bourse AMI dans le cadre de mon stage en [REDACTED]
Cordialement



[REDACTED]
Polytech Clermont
20 décembre 2021

Madame, Monsieur,

Je suis actuellement en [REDACTED] d'école d'ingénieur à Polytech Clermont. Je suis spécialisé en [REDACTED] et dans le cadre de mes études je souhaite partir à l'étranger, au Canada, afin de poursuivre et de pousser mon cursus.
C'est dans ce cadre-là que je vous sollicite afin d'avoir accès à une de vos bourses AMI qui me permettra de subvenir à mes besoins pendant que je me forme et que j'apprends une nouvelle culture.

Bien cordialement

[REDACTED]

Dans le cadre des mes études, je dois effectuer un stage à l'international.
Mon choix s'est porté pour un stage dans un laboratoire de recherche universitaire en [REDACTED], à [REDACTED]. De ce fait, je fais cette demande de bourse afin de m'aider financièrement à réaliser, dans les meilleures conditions, ce stage.

Merci par avance,

[REDACTED]

un élève de [REDACTED] année en cycle [REDACTED] ISIMA

ANNEXE 2 : DEMANDE AMI – MODELE LETTRE

[NOM] [PRENOM] (demandeur)
[Adresse] (demandeur)

A l'attention du Service des Relations internationales de Clermont Auvergne INP,

[Lieu], le [date],

Objet : demande de bourse AMI (CROUS)

Madame, Monsieur,



Contenu de la lettre : exposition de la situation de l'étudiant, du projet académique et/ou professionnel, justification de la demande bourse, des besoins à couvrir ...



Nom Prénom
(Signature demandeur)

ANNEXE 3 : FAQ

Est-ce que je peux cumuler les différentes bourses et aides ?

Il est possible de cumuler plusieurs bourses entre elles

Seule la Région Auvergne Rhône-Alpes n'accepte pas le cumul avec une bourse d'une autre Région.

Bourse AMI (CROUS) : Faut-il retirer un dossier ?

Il n'y a aucun dossier à retirer, c'est l'étudiant qui constitue lui-même son dossier de demande composé d'une lettre de demande, de la notification du CROUS de l'année de la demande, de la convention de stage ou du Learning Agreement et d'un RIB.

Le tout déposé/téléversé lors de la saisie du formulaire MoveOn de demande de bourses.

Bourse AMI (CROUS) - Je ne sais pas si je vais être boursier en Septembre. Que dois-je faire ?

Il faut attendre la réponse du CROUS pour pouvoir réaliser la demande de bourse car sans notification du CROUS aucune bourse AMI ne peut vous être versée.

Bourse AMI/Région - Je n'ai pas encore ma convention de stage. Comment puis-je demander la bourse ?

En l'absence de convention de stage signée par toutes les parties au moment où vous faites la demande de bourse de la Région AuRA, il faut téléverser à la place une fiche de renseignements, ou tout autre document justifiant le stage, et valider obligatoirement le dossier de demande.

Vous pourrez ensuite remplacer ce document par la convention de stage dès que cette dernière sera signée par toutes les parties.

Bourse Région - Quand aura lieu le versement ?

Le paiement de l'acompte a lieu à partir du moment où le certificat de présence est téléversé par l'étudiant sur l'extranet mais peut prendre quelques semaines

Le paiement du solde de la bourse est effectué dès que l'étudiant a téléversé son certificat de départ et le rapport de fin de séjour sur l'extranet.

Bourse Région - Pourquoi n'ai-je pas reçu la totalité de la bourse ?

Le versement de la bourse de la Région AuRA s'effectue en 2 temps :

- un 1^{er} versement égal à 75 % après production du certificat de présence
- le solde de la bourse soit 25 % après production du certificat de fin de mobilité et du rapport de fin de séjour.

Ai-je besoin d'un visa ou permis de travail ?

Les formalités d'obtention du visa varient d'un pays à l'autre. Consultez le plus tôt possible le site du Ministère des affaires étrangères et européennes et l'ambassade car certains documents prennent du temps à être délivrés.

Stages en Europe :

Si vous êtes de nationalité UE/EEE/Suisse et vous allez faire un stage en Europe vous n'avez pas besoin de faire des démarches.

En revanche, les étudiants extra-communautaires qui veulent faire un stage en Europe doivent en général demander un visa de stage auprès du pays concerné. Le visa et titre de séjour Schengen pour le temps en France **n'est pas valide en Europe pour des activités autres que touristiques.**

ATTENTION, pour les étudiants de *nationalité hors UE/EEE/SUISSE* : en plus du visa pour pouvoir pénétrer et rester dans le pays de l'université d'accueil, vous devez avoir un titre de séjour valable en France, le temps de votre mobilité (voire plus) pour pouvoir rentrer sur le territoire français à votre retour.

Stages hors Europe :

Vous devez souvent vous procurer un visa de stage/études ou travail auprès des autorités du pays concerné. Il est votre responsabilité de s'assurer que vous êtes en règle pour votre arrivée et séjour dans le pays.

En cas de non-respect de la réglementation, des graves conséquences sont prévues : rétention et reconduite à la frontière, interdiction de territoire pour plusieurs années etc.

Passeport :

Si un passeport est nécessaire dans le pays dans lequel vous vous rendez, vous devrez veiller à ce que ce dernier soit valable pour la durée totale de votre séjour voire au-delà (ex : pour les États-Unis, le passeport doit être valide 6 mois après la fin prévue de mobilité